

Centenaire

# En trois mots comme en 100 : vive le SNJ !



Photo Maël L. Nicolas

**P**aris. 10 mars 1918 - 10 mars 2018, quelle longévité! 100 pancartes colorées sur le Parvis des droits de l'Homme, au Trocadéro, pour célébrer les 100 ans du syndicat. Belle manif, pour les droits des journalistes, l'éthique professionnelle, et la liberté d'informer, menacée bien qu'indispensable dans un État de droit! À l'issue du Comité national, une bonne centaine de militants étaient présents au Trocadéro pour célébrer notre anniversaire. Poings levés, pour commémorer 100 ans de luttes et de conquêtes au service des journalistes et de l'information. Droit du travail chamboulé pour tous les salariés, nouveaux textes de lois dangereux pour la liberté

de la presse (loi fake news, directive Secret des affaires), il y a du pain sur la planche, pour le Parlement du syndicat, dans le contexte actuel: mise au pas brutale de l'audiovisuel public par l'exécutif; concentration capitaliste qui nie l'indépendance des rédactions et affaiblit le pluralisme; précarité surmultipliée par le contournement de la présomption de salariat; toute-puissance de la communication institutionnelle, au détriment de l'information du citoyen.

Il est de la responsabilité de ce SNJ, alerte centenaire, de continuer à écrire l'histoire, dans l'action syndicale, contre vents et marées.

V. L.

Résolution finale du Comité national

## « Il faut renforcer la liberté de la presse »

**R**éuni en Comité national les 9 et 10 mars à Paris, le Syndicat national des journalistes (SNJ) a pris connaissance, avec inquiétude, du caractère liberticide de l'avant-projet de loi destiné à lutter contre les fake news. Le SNJ considère qu'une loi de circonstance, répressive, ne réglera rien, et ne permettra pas de rétablir la confiance des citoyens dans les médias [...].

Membre fondateur de l'Union syndicale Solidaires, le SNJ qui a officiellement célébré ses

100 ans d'existence ce 10 mars 2018, milite pour une éthique commune à toute la profession, et la refonte des aides à la presse, nécessaires pour favoriser le pluralisme et lutter contre la concentration des médias. Le SNJ revendique des droits collectifs pour les rédactions, afin de renforcer la liberté de la presse, et d'améliorer l'accès de tous les citoyens à une information de qualité ».

À Paris, samedi 10 mars 2018.

Résolution finale votée à l'unanimité  
(en intégralité sur [www.snj.fr](http://www.snj.fr)).

### Un anniversaire studieux

Près de 80 adhérents inscrits, et des débats très riches, tant sur la casse annoncée de l'audiovisuel public que sur le nouvel arsenal juridique répressif supposé lutter contre la diffusion de fausses nouvelles (loi fake news), ce Comité national du centenaire a tenu toutes ses promesses sur le fond. Comme quoi on peut fêter un anniversaire et rester studieux. Fonctionnel, l'Hôtel Campanile Paris-sud, au Kremlin-Bicêtre, où se sont déroulés les travaux et la soirée plus festive du vendredi, hébergera également une partie des militants pour le congrès du centenaire en octobre.

### Hommage à Danielle Darras

Le Comité national n'a pas oublié de rendre hommage à notre camarade Danielle Darras, infatigable militante et référence juridique du syndicat, qui nous a quittés début novembre. Après la journée juridique en son souvenir, qui avait été une réussite, au siège, fin janvier, les militants du SNJ n'avaient pas l'intention de fêter le centenaire sans elle. Le Parvis des droits de l'Homme, au Trocadéro, a eu droit à « son » Internationale. Non mais!

### Des paroles et des actes

Le Comité national a pris le temps de visionner le film monté par les camarades Jean-Claude Michineau et Yves Boutruche, qui avaient réalisé des interviews de militants il y a déjà un an. Un florilège de petites anecdotes plus ou moins déjà connues, qui font la grande histoire du SNJ. Un moment très sympa, pour « 100 ans de luttes et d'amitié ». Mais le clou du spectacle était proposé en soirée le vendredi, avec une lecture très émouvante de textes sur la liberté de la presse, par les comédiens de la compagnie, Le Théâtre au lion d'Or, dirigée par notre salariée informaticienne webmaster touche-à-tout, Lætitia Leterrier. Une sorte d'adaptation de leur spectacle *De vers en verres* qui se produira en juillet au festival d'Avignon.

## Chartes d'éthique : un texte intersyndical

Après quelques tergiversations, la « déclaration commune » SNJ - SNJ/CGT - CFDT-Journalistes a enfin pu être publiée début décembre. Dans cette déclaration, les trois syndicats reconnaissent la charte d'éthique 1918-38-2011 et la Déclaration européenne de Munich (1971) comme les seuls textes applicables aux journalistes, et précisent qu'à défaut d'adoption d'une charte rédigée paritairement, dans les conditions prévues par la loi, ce sont désormais ces deux textes en vigueur dans la profession qui s'appliquent.

## Représentativité : le SNJ plus haut

En octobre, le SNJ avait constaté une baisse de plusieurs points du poids de Solidaires (SNJ) dans la branche 1 480 des journalistes par rapport à la mesure publiée fin mars. La DGT avait expliqué avoir « réintégré » 5 300 suffrages qui n'avaient pas été comptabilisés en 2013. Après un examen approfondi de l'ensemble des PV Cerfa fournis par la DGT, le secrétariat général a demandé et obtenu une rectification de la mesure d'audience. Cette mesure rectificative a fait remonter le poids du SNJ autour de 38 % dans la branche 1 480 des journalistes, et surtout a fait redescendre CFDT et CGT sous la barre des 50 %.  
Ce qui n'est pas neutre.

## Commission droits d'auteur : l'imbroglia

La Commission pour les droits d'auteur des journalistes (CDAJ), dont le renouvellement était prévu en juillet, est totalement bloquée (plusieurs saisines ont été repoussées), la DGMIC n'ayant pas pris en compte les règles de la représentativité syndicale pour désigner les organisations syndicales susceptibles de siéger, mais les résultats des élections CCIJP de 2015 ! Ce qui n'est pas conforme au décret qui a installé la commission. Le SNJ est intervenu pour signaler cette anomalie, et depuis... silence radio.  
À qui profite ce bug ?  
Pas aux salariés en tout cas.

## Comité national

### Rapport d'activité

# Ce gouvernement aurait-il un problème avec la liberté de la presse ?

Le SNJ dénonce avec force « les pressions » exercées sur les rédactions et les sources des journalistes.

Après le ministre du travail Muriel Pénicaud début juin, c'est le ministre de la Culture, Françoise Nyssen, qui avait ouvert en novembre une « chasse à la taupe » au sein de son ministère, en annonçant sa volonté de porter plainte contre X pour identifier la source des révélations publiées dans la presse, sur le contenu de la réforme de l'audiovisuel public.

Nulle plainte n'a finalement été déposée, mais ces « pratiques scandaleuses, indignes d'une démocratie », n'ont d'autre objectif que « d'intimider les sources des journalistes », et « d'exercer une pression sur les rédactions qui auraient l'audace de faire leur travail d'investigation jusque dans les bureaux des ministères », écrivait le SNJ début novembre, exprimant ses « plus vives inquiétudes quant à la conception de la liberté de la presse de ce gouvernement ».

## De nombreux sujets d'inquiétudes

Réforme de l'audiovisuel public, loi contre les fake news, mais aussi secret des affaires et prolifération des procédures-bâillons destinées à



Le rapport d'activité du Comité national a été voté à l'unanimité.

Photo Y. A.

faire taire les journalistes trop curieux, les sujets d'inquiétude ne manquent pas, alors que le Président de la République lui-même, a fait de la défiance à l'égard des journalistes un de ses thèmes préférés, invitant les médias à s'en tenir à la communication officielle. Il n'a pas manqué d'être rejoint par d'autres hommes politiques qui ne rêvent de rien d'autre que d'une presse aux ordres ! (lire par ailleurs)

C'est un peu comme si la campagne électorale nauséabonde de l'année dernière n'en finissait plus, avec en ligne de mire, les seuls responsables de tous les maux de la société : les journalistes !

## Mélenchon recadré

« Si la haine des médias et de ceux qui les animent est juste et saine, elle ne doit pas nous empêcher de réfléchir et de penser notre rapport à eux comme une question qui doit se traiter rationnellement dans les termes d'un combat. »

À la suite de ces propos hallucinants de Jean-Luc Mélenchon, publiés le 26 février sur son blog, le Comité national a voté à l'unanimité

une motion destinée à « recadrer » le leader de la France Insoumise. « Avoir recours à la parole politique pour jeter l'opprobre contre un groupe social n'est pas une stratégie bien nouvelle. Ce faisant, Jean-Luc Mélenchon a rejoint la cohorte des politiciens pour lesquels l'ennemi principal est la presse ! Si la critique de la presse est légitime, la haine des médias dans leur globalité est forcément injuste, malsaine et dangereuse pour la démocratie », lui a rappelé le SNJ.

Ordonnances Macron et droit du Travail

# Pas d'accords sur la méthode



La collégialité des secrétaires généraux à la tribune, Emmanuel Poupard au micro.

Photo Y. A.

### Les délégués doivent rester en alerte concernant l'instauration du Comité social économique.

**M**ise en place du Comité social économique (CSE) au plus tard le 31 décembre 2019, en lieu et place des actuelles instances représentatives du personnel, négociations des protocoles d'accords préélectoraux et du règlement intérieur de cette nouvelle instance, limitation du cumul des mandats, crédits d'heures, rôle et prérogatives des suppléants, ruptures conventionnelles collectives, dérogations possibles au Code du travail... Le grand chamboule-tout provoqué par les ordonnances Macron nécessite un plan d'action pour former tous les délégués, et leur permettre d'éviter les nombreuses chausse-trappes de ces nouvelles dispositions. Après avoir participé à une première journée de formation à Solidaires, avec Éliane Guey-

lard, Emmanuel Poupard, secrétaire général en charge de ces questions, a pu s'inscrire in extremis à la formation prévue du 12 au 15 mars, destinée aux formateurs susceptibles d'animer par la suite des formations dans leurs propres structures ou dans l'interprofessionnel.

### Faites remonter tous vos projets d'accords

Emmanuel Poupard a attiré l'attention des militants sur la nocivité des accords de méthode, qui peuvent permettre de rendre quadri-annuelles les négociations obligatoires sur les salaires, le temps de travail ou encore l'égalité professionnelle. Pas question de signer ces accords qui permettent surtout de « sécuriser l'employeur ». À défaut, ce sont les dispositions supplétives du Code du travail qui s'appliquent, autrement dit les règles actuelles. La consigne reste la même : faites remonter tous vos projets d'accords !

### Centre France : le pluralisme en berne

Clap de fin pour *La Gazette de la Haute-Loire*, dont l'ultime parution est programmée fin avril. Après *L'Écho Charitois* l'an dernier, c'est un nouvel hebdo appartenant au groupe La Montagne-Centre France qui ferme ses portes. Une « déplorable nouvelle pour les salariés qui vont perdre leur emploi, et pour le pluralisme de la presse », a réagi le Comité national, dans une motion votée à

l'unanimité. L'hebdomadaire avait été acquis en 2013 par le groupe auvergnat qui s'était déjà offert, précédemment, une flopée de quotidiens et d'hebdomadaires, de Limoges à Auxerre, en passant par Bourges, Chartres, Orléans, Nevers, Cosne, Sancerre, Roanne, Annonay, Thiers, Gien, Pithiviers, Montargis... au nom d'une volonté d'hégémonie économique dépourvue d'ambition éditoriale. Et voilà comment un grand groupe porte atteinte au pluralisme de la presse en région.

### Dialogue social en rade à *Midi Libre*

Pas d'accord sur les salaires, mais une prime accordée unilatéralement aux salariés touchant moins de 2 500 euros bruts, sauf CDD et pigistes. Une tentative de passer en force sur la question du temps de travail, par le biais d'un accord de méthode prévoyant une renégociation des 35 heures. Une fermeture d'agence, des suppressions de postes, une réorganisation au pas de charge et aucune discussion sur les droits d'auteur, malgré la multiplication des mutualisations. Sur tous ces sujets, la rédaction réclame depuis mai 2017 des négociations qui n'arrivent pas, a rappelé la section SNJ de *Midi Libre*. Le dialogue (social) est coupé.

### Passage en force à *Sud Ouest*

Après avoir accepté de lâcher quatre jours, sur le forfait de 11 jours fériés travaillés ou non, en échange d'une non-agression sur les RTT, la section SNJ de *Sud Ouest* n'est pas au bout de ses peines, face à une direction en mode rouleau compresseur, qui a mis un terme unilatéralement au paiement des photos et vidéos réalisées par des rédacteurs. La réorganisation de la rédaction en plateforme de production plurimédia, sur une amplitude horaire de 6 h 00 à 23 h 00, devrait faire l'objet d'une information-consultation des instances... mais sans négociation. Malgré quelques régularisations de CDD sur des postes structurels, le bilan est sombre.

### La « Nounou » au bord du gouffre

Trois ans après avoir tout misé sur un nouveau site web, en mettant la pression sur la rédaction, *La Nouvelle République du Centre Ouest* (la Nounou, comme l'appellent certains lecteurs) est au plus mal. La faute à une diffusion papier en baisse continue, non compensée par le web. Neuf ans après un PSE qui avait sacrifié une édition (Cher), fusionné deux rédactions et supprimé des dizaines d'emplois, il est question d'une nouvelle restructuration. La section SNJ est sur ses gardes.

## Pôle pigistes : la chasse aux patrons fraudeurs

En 2017, le Pôle pigistes a constaté une recrudescence alarmante des cas de violations des droits légaux et conventionnels des journalistes rémunérés à la pige. Invention des « CDD de pige », abatement sur les cotisations de sécurité sociale imposés, non-respect de la convention collective, articles commandés non publiés et jamais payés, privation des droits électoraux... Et surtout une épidémie massive d'auto-entreprenariat sous la pression des employeurs. Rien n'arrête ces derniers, sauf parfois le signalement aux Urssaf, au fisc et à l'Inspection du travail.

## Droit voisin : vigilance !

Depuis deux ans, un projet de directive instituant un « droit voisin des éditeurs » est en discussion entre les États membres de l'Union européenne. Il s'agirait de permettre aux éditeurs de presse de percevoir des droits auprès des GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple) accusés de piller « leurs contenus éditoriaux ». Or, de nombreux accords Hadopi couvrent des exploitations qui seraient dans le champ de cette future directive. Le risque est donc que nos droits d'auteur s'étiolent tandis que les revenus perçus par les éditeurs explosent, sans que les journalistes n'en perçoivent aucun. C'est pourquoi le SNJ défend l'idée que ces droits, s'ils voyaient le jour, devraient impérativement être gérés par une société de gestion collective, dans laquelle éditeurs et journalistes seraient représentés paritairement.

## Une convention contre l'impunité

À l'occasion de la campagne contre l'impunité des crimes de journalistes à travers le monde, courant novembre, la Fédération internationale des journalistes (FIJ) a établi un projet de nouvelle convention internationale qui doit être soumise à l'ONU. Cette Convention a déjà reçu la promesse d'appui d'un certain nombre de pays et vient donc de demander celui de la France.

## Comité national

### Audiovisuel public

# Chronique d'un désastre annoncé

**Le Comité national a longuement débattu du devenir de l'audiovisuel public, menacé par une réforme dont l'objectif unique semble être de faire des économies.**

Les « fuites » plus ou moins désorganisées dans la presse, les charges récurrentes de l'exécutif contre l'audiovisuel public, et celle du Président de la République évoquant en fin d'année une « honte » pour la République, peuvent laisser craindre le pire, alors qu'une nouvelle réforme de l'audiovisuel public est annoncée. À ce stade, les pistes envisagées restent toujours les mêmes : fusions, suppressions de postes, d'émissions, fermetures de rédactions, etc. Ainsi, France 4 et France O seraient dans le colimateur. La question d'une fusion des France Bleu avec les antennes régionales de France 3, coiffées par une holding commune, est-elle toujours d'actualité ? Pas sûr. Pour certains, il n'y aurait ni holding, ni fusion, mais un « président commun nommé par l'exécutif pour faciliter les projets communs ». Un grand manitou de l'audiovisuel public, mais qui serait nommé par qui ? Le Président ? Le CSA ?

### « Affaiblir le service public »

« On ne sait pas, ça change tous les jours. La ministre se contente de dire qu'ils réfléchissent, mais elle ne parle que de France Télévisions. On craint qu'encore une fois, comme ça s'est passé pour le lancement de la chaîne d'info en continu, la radio soit considérée comme la variable d'ajustement », lance Valeria Emanuele, secrétaire générale du SNJ Radio France.

Bien sûr, les ennuis du P. D.-G. de Radio France, Mathieu Gallet, révoqué par le CSA après une condamnation pour favoritisme, pour des faits remontant à l'époque où il dirigeait l'Institut national de l'audiovisuel (il a fait appel), sont arrivés au pire des moments, alors qu'il faudrait quelqu'un pour « défendre la radio ». Le SNJ Radio France a réclamé une suspension de la ré-



La fusion des rédactions, au détriment de l'emploi, des conditions de travail et du pluralisme de l'information de service public, les militants de Radio France et France Télévisions n'en veulent pas. Photo Y. A.

forme, le temps que le successeur de Mathieu Gallet soit nommé. En vain.

L'autre grande crainte des salariés de Radio France, c'est une « uniformisation de l'info », alors que « c'est bien cette diversité qui a fait le succès des antennes de Radio France », dit Marine Chailloux. Côté France Télévisions, la fusion des rédactions n'est pas une nouveauté. La fin d'année avait déjà été agitée, après les fermetures de plusieurs rédactions locales de France 3, et la poursuite à marche forcée de la fusion des rédactions nationales, avec de graves conséquences sur les conditions de travail des journalistes. « Fusionner, c'est réduire le périmètre du service public », estime Raoul Advocat, au nom du SNJ France Télévisions.

Entre les pistes d'économies préconisées par la Cour des comptes, qui se permet d'outrepasser ses fonctions pour émettre des « avis politiques », et les déclarations ministérielles contradictoires, difficile de percer le mystère des objectifs recherchés par l'exécutif. Pour Dominique Pradalié, cette situation révèle une « stratégie de lobbying du secteur privé » destinée à « affaiblir le service public de l'audiovisuel ».

Seule certitude, s'il y a fusion, ce sont des centaines de postes de journalistes — en particulier ceux qui sont occupés par des précaires — qui seront engloutis. Alimenté par les propositions d'un groupe de députés LREM, le projet de loi devrait être présenté en conseil des ministres en fin d'année.

V. L.

**Presse quotidienne nationale (PQN)** - Entamée en septembre 2016, la négociation marathon sur la grille de classification des emplois dans la presse quotidienne nationale (PQN) s'est achevée fin février 2018. Le SNJ a signé l'accord, également paraphé par le SNJ-CGT et la CFDT-journalistes. La grille salariale, qui n'avait pas été revue depuis le début des années 1990, intègre les nouvelles fonctions liées au web — ce qui pourra inspirer demain dans d'autres formes de presse. À notre demande, elle consacre également un retour à la valeur unique du point et maintient un système basé sur les coefficients. Autre élément notable : le salaire minimum d'embauche dans la PQN est relevé de 100 euros.

**Presse régionale (UPREG)** - Une recommandation patronale de 0,5 % sur les minima a été appliquée par les patrons de la PQR. Il a fallu insister pour qu'une réunion se tienne également en PQD, et que cette recommandation sur les salaires (0,4 % au 1<sup>er</sup> février 2018) soit répercutée dans les quotidiens départementaux.

**PHR (presse périodique)** - Le SNJ a signé la proposition patronale d'augmentation de 0,5 % (au 1<sup>er</sup> décembre) au titre de 2017. C'est peu mais ça s'applique sur les salaires réels, contrairement à la recommandation en PQR notamment.

**Agences de presse (FFAP)** - Le SNJ a signé fin janvier l'accord de revalorisation de 1 % des salaires des journalistes d'agences. Les discussions se poursuivent sur la question de l'harmonisation des grilles, malgré la confirmation de la proposition patronale qui aboutirait pour la grille des agences audiovisuelles (Satev) à une baisse de l'ordre de 2000 euros pour l'échelon le plus haut, en cinq ans, par paliers. Difficile à encaisser.

**Presse magazine (SEPM)** - En décembre, la réunion paritaire sur les salaires dans la branche de la presse magazine n'a rien donné, sinon l'annonce d'un gel des minima déjà effectif pour les journalistes depuis... 2013.

Projet de loi fake news

# Fausses nouvelles et mauvaises solutions



« Ce n'est pas en interdisant qu'on luttera contre les mensonges et la désinformation, donnons plutôt aux rédactions les moyens de (bien) travailler », considèrent les militants du SNJ. Photo E. P.

**Le SNJ a relevé plusieurs écueils dans l'avant-projet de loi sur « la confiance dans l'information ».**

« **S**ous couvert de lutter contre la propagation des fake news, ce texte menace la liberté d'expression et la liberté d'informer. » Après un débat très fourni, le Comité national a voté à l'unanimité une motion réclamant l'abandon de l'avant-projet de loi sur « la confiance dans l'information », un texte « de circonstance », susceptible de « devenir un moyen d'entraver le travail des journalistes ».

Annoncée lors des vœux à la presse par le Président de la République, cette loi destinée à lutter contre les fausses nouvelles permettrait de censurer certains sites, plateformes, ou réseaux sociaux, par le biais d'une décision de justice rendue par un juge civil des référés censé se prononcer dans les 48 heures sur la véracité d'une information, « là où des enquêtes

de plusieurs mois sont parfois nécessaires ». Autre écueil relevé : un « élargissement abusif et dangereux des missions du CSA », pour un périmètre d'application suffisamment flou pour « conduire à une vision extensive et liberticide » des dispositions de la loi.

### Donner plus de moyens aux rédactions

Si on peut être d'accord avec le constat, la nécessité de ne pas laisser polluer le débat public, notamment en période électorale, il y a de fortes chances pour que les solutions préconisées soient inopérantes, alors qu'il faudrait donner plus de moyens aux rédactions pour démonter ces fausses nouvelles, faire de l'éducation aux médias une priorité et donc engager un travail de fond, réorienter les aides publiques en fonction de critères éthiques, et promouvoir la création d'une instance de déontologie.

### Carton rouge à Jean-Michel Aulas !

Dans une motion votée à l'unanimité, le Comité national a adressé un carton rouge au président de l'Olympique lyonnais, Jean-Michel Aulas, après une série de dérapages sur Twitter, ayant pris pour cibles les journalistes du quotidien régional *Le Progrès*, « en

les citant nommément pour les désigner à la vindicte populaire », et « en publiant notamment la photo d'un de ces journalistes sur le réseau social ». En réaction, l'ensemble des médias couvrant l'OL avaient boycotté la conférence de presse d'avant-match. Le SNJ a salué cette initiative pas si courante, soutenue également par l'UJFS.